



L'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Tous en selle!

Ça déborde!
Ensemble, réduisons nos déchets.
MÉMO DÉTACHABLE À RETROUVER EN PAGES CENTRALES DE VOTRE MAG

Avril 2021

pages **10/13** Dossier

Les défis de la CCPL
Mobilité durable, **Zéro déchet, zéro plastique**

pages **6/9** Conseil communautaire
La nouvelle équipe et son fonctionnement

pages **18/19** Sport de nature
Zoom sur... le trail et ses Ambassadeurs

Sommaire

page
3 ➔ En images

pages
4/5 ➔ Actualités

pages
6/9 ➔ Nouveau conseil
communautaire de la
CCPL

pages
14/15 ➔ Développement
économique

page
16 ➔ Espace
Enfance et Famille

page
17 ➔ Culture

pages
18/19 ➔ Sport de nature

Dossier

Les défis de la CCPL ➔
pages
10/13

Plan climat

Mobilité durable,
Zéro déchet, zéro plastique



Édito



Christian Leroy
Maire d'Escœuilles
Président de la
Communauté de
Communes
du Pays de Lumbres



Julien Delannoy
Maire de Wavrans-sur-l'Aa
Vice-Président
en charge de la
Communication

Votre « Mag en Pays de Lumbres » fait son retour en même temps que les beaux jours. En cette période sanitaire anxiogène, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, ses élus et ses agents restent plus que jamais à vos côtés. De confinement en couvre-feu, nos services se mobilisent pour vous accompagner dans nos missions essentielles de service public. Parmi elles, être toujours plus proches de vous à travers la Maison de Services devenue Espace France Services, vous pourrez en retrouver le détail à travers ces pages. Vous découvrirez également la nouvelle équipe d'élus communautaires, ces femmes et ces hommes à qui vous avez fait confiance dans vos communes et qui œuvrent pour le territoire. Parmi les problématiques au cœur de nos actions, le Plan Climat Air Territorial vous est ici détaillé à travers notre dossier. Nous vous avons concerté, nous avons retenu vos propositions, et nous agissons maintenant tous ensemble pour lutter contre le réchauffement climatique à l'échelle du Pays de Lumbres.

Avant de vous laisser vous approprier ce nouveau numéro de votre magazine communautaire, nous aurons ici une pensée pour chacune et chacun d'entre vous en ces temps difficiles, et plus spécifiquement les artisans et commerçants du territoire que nous soutenons fortement grâce aux dispositifs repris dans ces quelques pages. Croyez en notre soutien, et ensemble, dirigeons-nous vers la Relance !

Excellente lecture à toutes et à tous.

mag
Pays de Lumbres

N°3 – Avril 2021 – MAG PAYS DE LUMBRES, le magazine de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
Maison des Services du Pays de Lumbres - Espace France Services – 1, Chemin du Pressart – 62380 Lumbres
03 21 12 94 94 – www.cc-paysdelumbres.fr – accueil@ccplumbres.fr
Responsables de publication : Christian Leroy – Julien Delannoy
Réalisation : Service communication de la CCPL – Céline Carbonnet
Assistance technique : Garchette Communication
Crédits photos, cartes, infographie : Cyril Quintard – AUD – SOFIE – KW
Dépôt légal à parution
Impression : SIB – Tirage : 11 000 exemplaires – Papier et encre recyclés

Communauté de Communes du Pays de Lumbres

 **PAYS DE
LUMBRES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.cc-paysdelumbres.fr



Services CCPL On reste ouvert !

Pendant les confinements et malgré le couvre-feu, la CCPL maintient ses services ouverts ! La Maison des Services vous accueille du lundi au vendredi ainsi que les 1^{er} et 2^e samedi du mois (plus d'infos en page 5). Les agents sont à vos côtés, de l'Espace enfance et famille à l'accueil, en passant par le Réseau des médiathèques, le service environnement, l'urbanisme, l'Office de Tourisme, le développement économique, le service mobilité, le PIJ, le service social... tous nos agents sont plus que jamais à pied d'œuvre pour mener à bien nos missions essentielles de service public, dans le respect des gestes barrières.

Plongée au centre aquatique Bassins vides : ils n'attendent que vous !

Les bassins de l'Aa Piscine sont vides depuis le 26 octobre dernier, en raison du contexte sanitaire... Mais les équipes mettent tout en œuvre pour continuer à entretenir les 13 000m³ d'eau, à les chauffer, les filtrer, les traiter... ils n'attendent plus que vous ! N'hésitez pas à vous connecter régulièrement sur la page Facebook de l'Aa Piscine pour suivre l'évolution de la situation et vous tenir prêts pour la réouverture de votre centre aquatique intercommunal.



Covid-19 Un centre de vaccination sur le Pays de Lumbres

Un centre de vaccination contre la Covid-19 a ouvert ses portes en janvier à la salle Léo Lagrange, 9 Rue de l'Isle, à Lumbres. Il accueille pour l'heure les personnes de plus de 75 ans et les personnes prioritaires souhaitant se faire vacciner. Il est géré par les sapeurs-pompiers du Centre d'Incendie et de Secours. Des médecins et infirmiers libéraux interviennent également. Dans le cadre du renforcement de la campagne de vaccination et l'arrivée de nouvelles doses de vaccins, le centre ouvre également les week-ends depuis le mois de mars. De nouveaux créneaux horaires sont accessibles. N'hésitez pas à vous connecter régulièrement sur Doctolib.fr et à vérifier les disponibilités.

Tourisme Un hôtel à la gare

Bienvenue à l'escape game l'Hôtel de la Gare, nouvel escape game du Pays de Saint-Omer. Celui-ci est porté par la CCPL accompagnée dans ce projet par l'Office de tourisme du Pays de Saint-Omer. Au programme, une immersion, au choix, dans deux univers de jeu : choisissez-vous le gang des cambrioleurs ou le camp du détective... ? Patience, vous allez bientôt pouvoir vous lancer ! Rendez-vous est pris à l'Office de Tourisme du Pays de Lumbres.

Sur la façade de l'Office de Tourisme, la porte jaune s'ouvre doucement, et le maître d'hôtel nous accueille... dans son monde ! Il nous invite à emprunter l'escalier en bois qui craque, et, passer le couloir, un salon nous plonge dans une autre époque...



➔ NOUVEAU



Travaux liaisons douces C'est pour cet été

Pour optimiser la mobilité en Pays de Lumbres, la collectivité s'engage à mailler le territoire de pistes cyclables sécurisées. C'est pour répondre à cet enjeu que la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a lancé un vaste programme de reconquête de ses chemins ruraux et anciennes voies ferrées pour leur permettre de devenir le support sécurisé des déplacements à pied, en vélo, à cheval, tout en préservant l'usage agricole. Le premier axe Lumbres – Remilly-Wirquin actuellement en travaux sera opérationnel pour cet été.



➤ Réfection de la salle Albert-Camus

Une seconde jeunesse moins énergivore

Courants d'air, eau qui tarde à chauffer dans les vestiaires, chauffage récalcitrant et très bruyant... ça, c'était la salle Albert-Camus de Lumbres avant. Un vrai gouffre énergétique. Mais ça, c'était avant un vaste chantier de rénovation. Depuis l'été 2020, la salle datant des années 1970 s'est vue métamorphosée en intérieur comme en extérieur, du sol au plafond, la CCPL lui offrant une cure de jouvence, avec la double vocation de salle de sports et lieu de culture.



Voilà 7 mois que les utilisateurs de l'équipement intercommunal ont retrouvé la salle de sports, après plus d'un an de travaux.



Une salle, deux vocations

De l'extérieur, la façade blanche que l'on connaissait a laissé place à une façade noire moderne. Mardi matin, jour d'utilisation de la salle Albert-Camus par les collégiens d'à côté, les voix des ados résonnent depuis les vestiaires. C'est à pieds de chaussette qu'ils entrent dans le complexe sportif qu'on croirait flambant neuf. Voilà 7 mois maintenant que les collégiens, au même titre que les associations sportives utilisatrices de l'équipement intercommunal (Courir dans le Lumbrois, Basket Club Loisirs, Tennis club Lumbrois) ont retrouvé la salle de sports, après plus d'un an de travaux. « Plus rien à voir avec la salle d'avant », reconnaît Mr Carouille, professeur de sport. Une salle désormais plus fonctionnelle et plus agréable.

Mais cette salle qui affiche un taux d'occupation de 100% n'est pas seulement destinée aux sportifs. Sa superficie de 800m² permet également d'accueillir des spectacles. C'est d'ailleurs la première fois que le Département aide au financement d'une salle à double vocation, sportive et culturelle.

La salle Albert-Camus entame ainsi une seconde jeunesse tant sur le plan technique, architectural que de son utilisation... Finis les courants d'air, place à une nouvelle ère !

Des travaux pour diviser par trois sa consommation d'énergie



La liste des travaux menés durant plus d'un an à la salle Albert-Camus est longue. Parmi les postes les plus importants, la toiture a été déposée, la charpente renforcée, l'étanchéité refaite. D'un côté de la salle, s'alignent huit vestiaires dont deux pôles de douche, une salle des professeurs et une salle de cours avec accès extérieur. De l'autre côté, ont été aménagés des box de rangement avec accès direct sur l'extérieur ; ils sont destinés au collège, aux associations utilisatrices de l'équipement et à la CCPL.

Le sol en revêtement PVC résistant et les marquages permettent la pratique d'un large éventail de sports : du basket au handball en passant par le tennis, le badminton.... Le chauffage, la ventilation, l'eau chaude sanitaire, et l'électricité ont par ailleurs été refaits à neuf. Sans compter les travaux d'isolation phonique et acoustique. Ce chantier a été mené pour améliorer le confort des enseignants, des collégiens et des pratiquants en club mais aussi pour optimiser la facture et réduire sa consommation d'énergie. D'où également l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture pour la production d'énergie renouvelable.

Chiffres clés

Coût du chantier :

1,2 MILLIONS D'EUROS HT

Aides :

955 000 EUROS DE SUBVENTIONS

ont été perçus au titre du Département du Pas de Calais, de l'Etat et de la Fédération Départementale d'Énergie.



➔ Bienvenue à la Maison des Services pour encore plus de services !

La Maison des Services du Pays de Lumbres, ouverte depuis 2015, est labellisée « Espace France Services » depuis un an. Ce label attribué par l'Etat confirme l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres auprès de ses habitants et de ses communes pour un service public de qualité et surtout de proximité. Les services développés viennent en complément des services existants dans les mairies des 36 communes du territoire et s'appuient sur de nombreux partenaires.



Nos partenaires :

- Jeunes – Formation – Emploi – Insertion : Mission locale ; Comité local pour le logement des jeunes (CLLAJ) ; Espace Info Formation ; Plan local pour l'insertion et l'emploi ; Point information jeunesse.
- Création et développement d'entreprise : Boutique de Gestion Espace (BGE).
- Justice : conciliateur de justice ; délégué du procureur.
- Sécurité sociale : Caisse primaire d'assurance maladie.
- Allocations familiales : Caisse d'allocations familiales ; Conseil départemental : protection maternelle et infantile (PMI), permanence sociale, Maison des adolescents.
- Amélioration de l'habitat : Espace info énergie ; OPAH (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat) ; agence d'information sur le logement (ADIL) ; SOLIHA (Solidaires pour l'habitat).

En complément des services de la Communauté de Communes, la Maison des Services publics « Espace France Services » permet de rapprocher les habitants du Pays de Lumbres de nombreux services soit dans le cadre de permanences sur rendez-vous ou dans le cadre d'un accompagnement personnalisé à l'utilisation des outils numériques. Pour répondre au mieux aux usagers, les agents d'accueil sont présents pour informer, orienter et accompagner l'utilisateur dans l'ensemble des démarches.

Pour des démarches plus confidentielles, un espace dédié est prévu pour accueillir les visiteurs de la meilleure des façons, accompagné par un agent Espace France Services dans les dossiers de retraite, aide aux téléprocédures (Pôle Emploi, cartes grises, impôts...) mais aussi pour des prises de rendez-vous à distance via visioconférence.

Les horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
ouvert les 1^{er} et 3^e samedi de chaque mois de 09h00 à 12h00.

Où nous trouver ?

Maison des Services du Pays de Lumbres
Espace France Services
1, Chemin du Pressart
62380 Lumbres

03 21 12 94 94

accueil@ccplumbres.fr

LE MÉMO des services assurés par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

PETITE ENFANCE PARENTALITE INSERTION SOCIALE ENVIRONNEMENT
DEVELOPPEMENT DURABLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LECTURE PUBLIQUE
SAISON CULTURELLE MOBILITES RURALES SPORT DE NATURE
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Focus sur le service URBANISME

Droit des sols

Le service vous accueille au 03 21 12 12 61 ou 03 21 12 91 19. Sur rendez-vous en cette période COVID.

Retrouvez les documents essentiels en ligne sur notre site internet cc-paysdelumbres.fr rubrique Territoire / Droit des sols.

Un espace spécifique pour les cartes d'identité et les passeports

Avec plus de 2000 titres émis par an, la fourniture des cartes d'identité et des passeports aux habitants du Pays de Lumbres est l'une des activités les plus importantes au sein de la Maison des Services. Pour mieux répondre aux attentes des usagers, un bureau spécifique est dédié à cette activité disponible uniquement sur rendez-vous à prendre par téléphone ou sur notre site internet : cc-paysdelumbres.fr rubrique Vie-pratique/ Cartes-d-Identité-et-passeports

Pensez à faire au préalable votre pré-demande en ligne ! La marche à suivre et la liste des pièces à fournir sont disponibles sur notre site. Laissez-vous guider en ligne puis nos agents d'accueil se feront un plaisir de vous recevoir !



➔ Tout sur la nouvelle équipe et son fonction

Engagée pour le territoire dans la proximité

Cela fait déjà près d'un an que le nouveau conseil communautaire a été installé. Christian Leroy a été réélu Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, 12 Vice-Président(es) ont pris leurs fonctions. Depuis, comment s'organisent les prises de décision ? Quel est le rôle de chacune et chacun ? Quelle est la répartition des compétences entre communes et intercommunalité ? Retrouvez à travers ces quatre pages dédiées celles et ceux qui construisent le territoire d'aujourd'hui et de demain pour vous, et comment ils s'engagent pour mettre en œuvre les projets communautaires.

Chaque commune du territoire représentée au nombre d'habitants

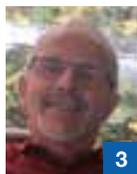
36 conseiller(e)s Communautaires



1
Mathieu
PRUVOST
ACQUIN-
WESTBECOURT



2
Jean-Marie
ALLOUCHERY
ALQUINES



3
Jean-Paul
PRUVOST
ALQUINES



4
Sébastien
LECAILLE
AUDREHEM



5
Jean-François
DENECHUE
BAYENGHEM-
LES-SENINGHEM



6
Jean
GARDIN
BLEQUIN



7
Michel
LHEUREUX
BOISDINGHEM



8
Dominique
SENECAT
BOUVELINGHEM



10
Serge
LAVOGEZ
CLETY



11
Laurent
POURCHEL
COULOMBY



12
Patricia
POULAIN
DOHEM



13
Patrice
CAUX
ELNES



14
Olivier
OBERT
ESQUERDES



15
Hélène
COFFIN
ESQUERDES



16
Fabrice
FAUVIAUX
ESQUERDES



17
Jean-Pierre
DUSART
JOURNY



19
Daniel
FOURNIER
LUMBRES



20
Gérard
COLIN
LUMBRES



21
Véronique
WESTENHOEFFER
LUMBRES



22
Gérard
PRINGAULT
LUMBRES



23
Vincent
MONBAILLY
LUMBRES



24
Martine
LEROY
LUMBRES



25
Isabelle
LEROY
NIELLES-
LES-BLEQUIN



26
Ghislain
WILQUIN
OUVE-WIRQUIN



29
Jacques
BACQUET
QUERCAMPS



30
Pascal
WACQUET
REBERGUES



31
Paule
ROLLAND
REMILLY-WIRQUIN



32
Sylvain
LEFEBVRE
SETQUES



33
Marie-Hélène
TAVERNE
SURQUES



34
Olivier
MERLO
VAUDRINGHEM



35
Séverine
FOUACHE-DELBECQ
WAVRANS / L'AA



36
Sandrine
MERLO
WISMES

Le Président Christian LEROY



ESCŒUILLES

12 Vice-Président(es) animent les commissions pour définir et mettre en œuvre

Joëlle
DEL RUE



LUMBRES

1^{ère} Vice-Présidente
chargée de la Culture
et de la Lecture
Publique.

Gérard
WYCKAERT



WISQUES

2^{ème} Vice-Président
chargé du Développement
Economique (emploi,
artisanat et commerce).

Christian
TELLIER



SENINGHEM

3^{ème} Vice-Président
chargé des Mobilités,
du Sport et
du Tourisme.

Jean-Michel
CROQUELOIS



HAUT-LOQUIN

4^{ème} Vice-Président
chargé du Centre
Aquatique et
de la gestion du
Patrimoine bâti.

Oliver
DUFOUR



LEDINGHEM

5^{ème} Vice-Président
chargé des Circuits
Courts, des Marchés
locaux et de l'Agriculture.

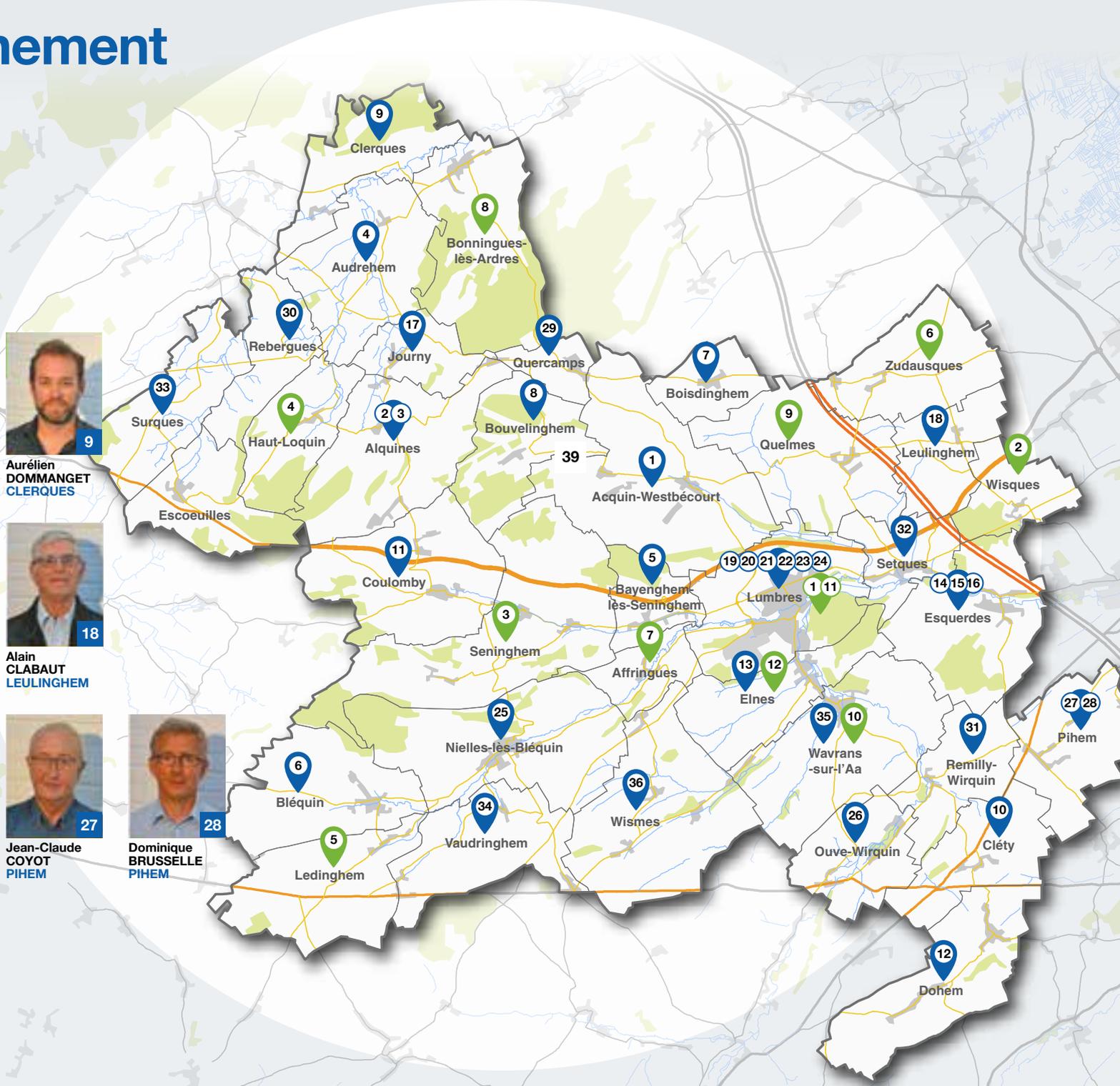
Didier
BEE



ZUDAUSQUES

6^{ème} Vice-Président
chargé des Finances
et des Ressources
Humaines.

Présentation



Aurélien DOMMANGET
CLERQUES



Alain CLABAUT
LEULINGHEM



Jean-Claude COYOT
PIHEM



Dominique BRUSSELLE
PIHEM

les projets communautaires.

Isabelle POURCHEL



AFFRINGUES

7^{ème} Vice-Présidente chargée des Solidarités et de la Santé.

Gérard-Alexandre FRANQUE



BONNINGUES-LES-ARDRES

8^{ème} Vice-Président chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat.

André CORDIER



QUELMES

9^{ème} Vice-Président chargé de l'Optimisation de la Gestion des Déchets.

Julien DELANNOY



WAVRANS / L'AA

10^{ème} Vice-Président chargé de la Communication, du Numérique et de la Citoyenneté.

Marie-Laurence BERQUEZ



LUMBRES

11^{ème} Vice-Présidente chargée de la Transition Ecologique, de la Jeunesse et de la Famille.

Jacques DELATTRE



ELNES

12^{ème} Vice-Président chargé de la Lutte contre les inondations et de la GEMAPI.



➤ Pacte de gouvernance territoriale du Pays de Lumbres

Pour une coopération sereine entre les communes et l'intercommunalité

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et dans le prolongement de la tradition d'écoute et de respect qui caractérise le Pays de Lumbres dans la relation entre les communes et l'intercommunalité, un pacte de gouvernance territoriale a été mis en place.

L'enjeu ? Faire en sorte que les communes bénéficient d'une lisibilité maximale sur la conduite de la politique communautaire et qu'elles bénéficient d'une capacité à participer pleinement et activement aux processus de décisions. Le citoyen est quant à lui également associé à la mise en œuvre des stratégies locales.

Des communes mieux impliquées

Les communes sont associées au sein des instances de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres sous plusieurs formes :

➤ 1 La Conférence des Maires

Elle regroupe les Maires des 36 communes du Pays de Lumbres.

- Se réunit, au moins tous les trois mois.
- Aborde l'ensemble des sujets majeurs qui concernent la relation entre les communes et l'intercommunalité (projets de mutualisation de services ou de prise de compétence, évolutions réglementaires majeures, questions budgétaires, financement des services partagés...).



Conférence des Maires du lundi 29 mars - Salle des Fêtes de Haut-Loquin.

2 Les élus communaux participent aux commissions thématiques de la CCPL

Au-delà des seuls Conseillers communautaires représentants la commune, et en complément des Maires, chaque commune a aussi désigné au sein de son conseil municipal des représentants pour siéger dans chaque commission de la Communauté de Communes :

- Une commission transition écologique et territoriale abordant aussi les thématiques urbanisme et habitat, emploi et développement économique.
- Une commission Animation territoriale reprenant les sujets d'ordre touristiques, sportifs, culturels, scolaires, sociaux, santé, solidarités, jeunesse et famille.
- Une commission finances, communication et exercice du service public.

Les travaux des commissions :

- un rouage essentiel de la prise de décision communautaire,
- la garantie d'une meilleure compréhension,
- la garantie d'une plus grande proximité,
- la garantie d'une meilleure contribution des communes sur chaque sujet débattu par l'intercommunalité.

3 Une conférence des services communaux et intercommunaux

- Regroupe les services de la CCPL et les secrétaires de Mairies des 36 communes.
- Se réunit tous les trimestres.
- Vise à rapprocher les services entre eux dans une démarche de soutien mutuel, d'échange d'informations, de formation mutualisée, voire de mise en commun d'expériences sur l'ensemble des sujets qui peuvent concerner la mise en œuvre du service public.

4 Une meilleure association des habitants aux décisions

Dans la droite ligne de la concertation menée avec les habitants sur le PLUI ou le Plan Climat, le comité citoyen est maintenu et élargi à l'ensemble des habitants désireux de contribuer au développement de la Communauté de Communes, de participer à la décision et à la mise en œuvre des actions, et à leur évaluation permanente. Sa structuration est en cours de réflexion.

Un objectif commun : la recherche de l'intérêt général

La vision collective de l'intercommunalité ne peut être issue de l'addition des seules visions communales, il convient de véritablement construire collectivement et de façon partagée l'intérêt général sur lequel se fonde le développement de l'intercommunalité.

Une répartition claire des compétences entre les communes et l'intercommunalité

La limite entre les compétences gérées par les communes et par l'intercommunalité est claire.

Soit ces compétences sont définies par la loi (au gré des évolutions réglementaires), soit elles sont le fruit d'un choix des communes de transférer telle ou telle compétence à l'intercommunalité pour une meilleure prise en charge du sujet de façon partagée, cohérente et mutualisée avec l'objectif d'apporter un meilleur service aux habitants.

Le Conseil communautaire peut également solliciter les communes pour un transfert de compétence sur un sujet débattu librement au sein de ses instances, les conseils municipaux sont légitimement consultés.

La CCPL n'a donc pas pour objet de se substituer aux communes, mais bien de travailler en partenariat avec elles pour régler un problème commun, mutualiser les moyens humains et financiers sur un sujet, améliorer de façon durable les services apportés au citoyen, le tout en parfaite transparence et avec l'acceptation préalable des communes.

Qui fait QUOI ?

- Bureau communautaire (Pdt + VP)
- Conférence des Maires
- Commissions thématiques
- Conseil communautaire

- Comité citoyen
- Conférence des services communaux et intercommunaux

Le bureau fixe les grandes orientations de la CCPL, propose les sujets au débat, fixe les calendriers. Une délégation de décision peut être accordée au bureau par le conseil communautaire tout comme au Président pour faciliter la gestion quotidienne de la CCPL. Le bureau rend compte de ces décisions au conseil communautaire.

La Conférence des Maires débat de sujets majeurs concernant la relation entre les communes et la CCPL, préalablement aux décisions à prendre en commission puis en Conseil Communautaire.

Les Commissions thématiques débattent des sujets dans le fond, proposent le contenu des délibérations au conseil communautaire, assurent le suivi quotidien des services. C'est le lieu où les services rendent compte de leur activité. Les commissions préparent les décisions du Conseil Communautaire.



Plan Climat Air Energie Territorial

PCAET... Que cachent ces quatre lettres qui mobilisent et impliquent tous les acteurs du territoire autour d'un plan d'actions ? Le projet territorial de développement durable à la fois stratégique et opérationnel : le Plan Climat Air Energie Territorial, adopté par la CCPL depuis un peu plus d'un an !

Objectifs ?

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire de 20% d'ici 2030 et de 52% d'ici 2050.
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique.
- Tendre vers une meilleure sobriété énergétique et réduire notamment les consommations énergétiques de 20% d'ici 2030 et de 56% d'ici 2050.
- Améliorer la qualité de l'air.
- Développer les énergies renouvelables.

Pour atteindre ces objectifs, le PCAET comprend 36 actions à mettre en œuvre rapidement, d'ici 6 ans. Des initiatives pour sensibiliser les habitants et les accompagner vers des changements durables de pratiques de mobilité, de consommation, de préservation de la biodiversité, de gestion des déchets...

Tous en selle avec cette habitante de la CCPL qui nous emmène sur l'année 2021 pour nous montrer son implication dans les différentes mesures mises en place par la collectivité.



C'est décidé, ce printemps 2021, je participe au Challenge de la Mobilité durable !

Cette action (à retrouver en pages 12 et 13) est reconduite pour la seconde année par la CCPL. Consciente des enjeux liés à la ruralité et aux changements climatiques, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'engage depuis plusieurs années dans des actions de mobilité. En 2021, elle renforce les dispositifs en faveur d'une mobilité plus durable et opte pour la « prise » de compétence mobilité permise par la loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019. Le 18 février 2021 le conseil communautaire a ainsi décidé de solliciter le transfert de la compétence mobilité auprès des communes membres, légitimant ainsi les actions en matière de mobilités durables. C'est parti, j'enfourche mon vélo à assistance électrique prêté par la CCPL le temps du défi, rendez-vous en juillet pour faire le bilan !

Motivée, je ne compte pas en rester-là et j'envisage déjà d'acheter un vélo !

Je m'engage pour ensuite conserver mes habitudes dans le but de réduire l'utilisation de la voiture individuelle, réduire mon impact sur l'environnement et sur mon budget. Je peux compter sur la CCPL pour m'accompagner. Cela passe par l'aide à l'achat de mon vélo. La CCPL prolonge en effet l'aide à l'achat pour les vélos avec ou sans assistance pour l'année 2021 et propose une aide à l'achat bonifiée pour l'achat d'un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite !

Pour effectuer une demande, rendez-vous sur le site internet de la CCPL : www.cc-paysdelumbres.fr / Vie pratique / Mobilités durables



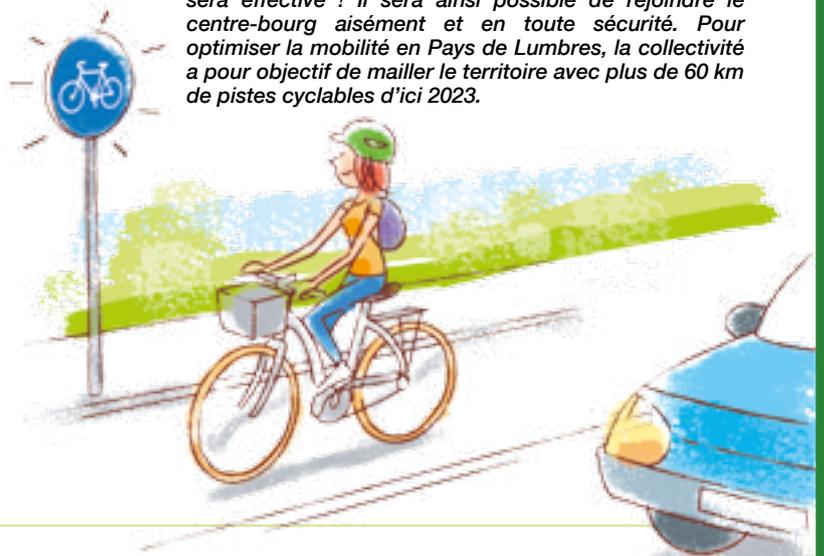


Je prends progressivement de nouvelles habitudes sur mon vélo.

Direction : mes commerces locaux pour faire les courses. La CCPL milite pour les circuits-courts. Dans mon quotidien, je peux aisément m'approvisionner en produits locaux, et je me rends sur les marchés du Pays de Lumbres : 7 au total ! A Esquerdes, Affringues, Vaudringhem, Cléty, Lumbres, Zudausques et Pihem. Sans compter que prochainement, je vais pouvoir me mettre au vrac dans certains commerces du territoire qui sont également accompagnés par la collectivité pour développer le concept.

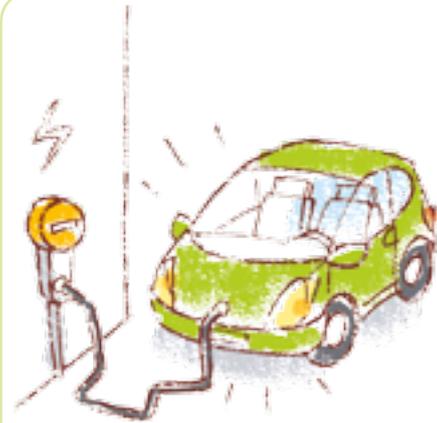
Et je ne vous ai pas dit ? Pour aller faire mes courses, j'emprunte les liaisons cyclables.

A partir de cet été, la liaison Lumbres – Remilly-Wirquin sera effective ! Il sera ainsi possible de rejoindre le centre-bourg aisément et en toute sécurité. Pour optimiser la mobilité en Pays de Lumbres, la collectivité a pour objectif de mailler le territoire avec plus de 60 km de pistes cyclables d'ici 2023.



Et si je ne peux pas tout faire à vélo, la CCPL a aussi la solution...

Il existe deux stations d'autopartage électriques à Escoeuilles et Seninghem. Mais avec son projet de stations de mobilité, le territoire sera maillé de 5 nouvelles stations d'autopartage électrique à Lumbres, Wavrans-sur-l'Aa, Bonningues-lès-Ardres, Zudausques, Nielles-lès-Bléquin. Sur ces 7 stations, on trouvera également des vélos à assistance électrique en libre-service ! Afin de proposer une alternative efficace à la voiture individuelle, les habitants pourront louer à moindre coût un des 7 véhicules électriques en autopartage ou un vélo à assistance électrique qui seront mis en service. Le mode de réservation sera identique à l'actuel : on réserve en mairie ou sur le site internet clem.mobi et on reçoit un code pour ouvrir la boîte à clés contenant les clés du véhicule ou de l'antivol du vélo ! A ces aménagements, s'ajoutera le Transport Solidaire animé et géré par Familles rurales Surques et environs en partenariat avec la CCPL. L'association proposera un réseau de conducteurs bénévoles chargés de transporter des personnes aux faibles revenus et en incapacité de conduire pour des trajets ponctuels. Les véhicules en autopartage permettront en partie de rendre ce service plus efficace.



L'hiver s'achève, mais pour le prochain, il va falloir songer à changer ma chaudière qui présente des signes de vieillesse.

La CCPL peut m'aider à rénover mon logement si je suis propriétaire d'une maison construite avant 1990 (que j'occupe ou je loue) pour mes travaux de rénovation énergétique. Jusqu'à 2000€ d'aide peut m'être accordée par la CCPL, sans conditions de revenus.

Pour en savoir plus, je me rapproche du conseil Info Energie qui tient des permanences à la Maison des Services au 03 74 18 22 15 ou 06 75 38 89 88 - espace-info.energie@ccplumbres.fr

En parallèle, l'OPAH (Opération Programmée de l'Habitat) peut me permettre de financer mes travaux d'économie d'énergie, de sécurité, d'adaptation de salubrité... sous conditions de revenus. Plus d'infos au 03 21 16 99 44



Après le Défi Mobilité, je songe déjà au Défi Zéro déchet !

Cette année, je me suis engagée dans le Défi Mobilité. Du coup, ne pouvant participer aux deux à la fois, l'an prochain, je me lancerais dans le défi Zéro déchet, zéro plastique initié aussi par la CCPL pour faire évoluer nos modes de consommation et ainsi faire diminuer le poids des déchets dans les poubelles (à lire en pages 12 et 13). Ces actions font partie de la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial et visent principalement à réduire notre impact sur l'environnement en encourageant les participants à changer durablement nos pratiques. Vous allez être fier-ères de vous !

PLUS D'INFORMATIONS sur le site internet de la CCPL

www.cc-paysdelumbres.fr
rubrique Territoire puis Transition écologique et énergétique



Grâce aux différentes animations et aux accompagnements mis en place par la CCPL, devenir un acteur de la transition écologique du territoire est possible et à la portée de tout le monde !



➤ Après le succès de la première édition, en selle pour une deuxième année de défis !

C'est reparti pour une deuxième édition avec les challenges de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ! Objectifs ? A travers ces actions inscrites dans le Plan Climat Air Energie Territorial, le but est de réduire l'impact sur l'environnement de nos modes de vie en encourageant les participants à changer durablement leurs pratiques de mobilité et à faire évoluer leurs modes de consommation pour réduire le poids des déchets.

Prenez-part à la deuxième édition !

La CCPL accompagne les participants durant deux mois dans ces défis ! Du 30 avril au 2 juillet 2021, participez au Challenge de la Mobilité Durable ou au Challenge Zéro déchet, zéro plastique. Vous avez jusqu'au 25 avril 2021 pour vous inscrire.

Informations et inscriptions sur le site internet de la CCPL
www.cc-paysdelumbres.fr
Rubrique Vie pratique

... vous allez être fiers de vous

➤ NOUVEAUTÉ

Le Défi Zéro déchet, zéro plastique s'adresse également aux cantines scolaires

volontaires du territoire du 17 mai au 2 juillet 2021. L'objectif est de sensibiliser le personnel des cantines et les enfants des écoles primaires du Pays de Lumbres sur le sujet du Zéro déchet, zéro plastique et d'évoquer le gaspillage alimentaire. Pourront notamment être abordés pendant ce défi : le compostage des déchets qui permet de diminuer le poids des déchets dans les poubelles ordures ménagères, le rappel des consignes de tri (sélectif, papier/carton, verre, entre autres), les achats en circuits-courts... Les cantines volontaires seront invitées, tout comme les familles, à peser le poids des déchets produits chaque semaine.

ILS ONT PARTICIPÉ À LA PREMIÈRE ÉDITION, ILS TÉMOIGNENT



Charlotte Delevoye, de Wismes

Elle a participé en famille à la 1^{ère} édition du Défi Zéro déchet, zéro plastique. « *Nous étions déjà dans cette démarche du mieux manger, mieux consommer, circuits-courts* », explique la jeune maman, qui s'est lancée sans hésiter quand elle a appris le défi lancé par la collectivité. « *Il a été bénéfique, on a appris*

de nouvelles choses, comme par exemple une super recette de fabrication de pastilles de lave-vaisselle. J'en ai expérimenté plein, mais c'est vraiment grâce aux ateliers dans le cadre du défi que j'ai enfin trouvé la bonne recette ». Charlotte Delevoye encourage les participants à la seconde édition à suivre autant que possible les ateliers, car au-delà des trucs et astuces échangés, « *ce sont de superbes échanges entre familles* ».



Laurent Vasseur, de Vaudringhem

Il est le grand gagnant de la première édition du Challenge de la Mobilité durable, avec 700 km au compteur du vélo électrique prêté par la CCPL de septembre à octobre 2020. Deux mois de challenge qui lui ont été bénéfiques puisque, depuis, ce sapeur-pompier professionnel n'hésite plus à aller travailler à la caserne de Lumbres à vélo. « *Ce défi, ça été le déclencheur pour moi* ». *L'occasion de découvrir la pratique du vélo à assistance électrique.*

Lui qui pratiquait de temps en temps le VTT en loisirs ne ce serait jamais imaginé partir un jour travailler à vélo. Et pourtant, c'est grâce au Challenge de la Mobilité et à la découverte du VAE qu'il le fait depuis. « *C'est faisable de laisser la voiture au garage et d'en diminuer son usage* », encourage Laurent, devenu l'ambassadeur local du Challenge et de la pratique du vélo, « *J'en parle à tout le monde autour de moi, les amis, les collègues, les habitants de mon village, et je sens un intérêt pour la deuxième édition, je pense que certains vont s'inscrire* ».



➤ Défi Zéro déchet, ➤ Le challenge de la mobilité durable :

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

En 2020, 60 familles se sont lancées dans cette aventure accompagnées par la CCPL.

Durant 3 mois, 17 ateliers ont été organisés au total par la CCPL : compostage/lombricompostage, création de produits ménagers, cosmétiques, éponges Tawashi, Bee Wraps, ateliers cuisine zéro déchet, débat mouvant ...).

Un pack de démarrage a été offert à chaque famille participante. 54 familles sont allées jusqu'au bout et ont réussi à réduire de 44% les déchets produits (tri sélectif, papier/carton, ordures ménagères résiduelles, compostables, verre) durant cette période.

Les participant(e)s ont pris conscience de leur impact environnemental et continuent d'adopter les bons réflexes.

qu'est-ce que c'est ?

En 2020, ce sont 26 familles qui se sont lancées dans l'aventure.

Durant deux mois, la CCPL leur a prêté un vélo à assistance électrique et les a encouragées dans leur transition en proposant des animations variées (ciné-débat, découverte de l'autopartage, balades à thème en vélo...).

Résultat, le groupe a réduit de 49% l'utilisation de la voiture individuelle et 23% des kilomètres effectués durant les deux mois de challenge ont été faits à vélo, ce qui représente plus de 7000 km à vélo et 1,4 t.eq CO2 évitées !

Pas négligeable quand on sait qu'une tonne de CO2 équivaut à : 1 aller-retour Paris-New York en avion ou encore à 1,8 tonnes de papier !

Les familles ont prouvé qu'il était donc possible de se déplacer autrement même en habitant un territoire rural et vallonné !



Dispositif d'aides aux entreprises

DURÉE LIMITÉE

Un fonds local d'urgence pour soutenir les entreprises face au Covid-19

Face à la crise sanitaire que traverse le pays, localement, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer ont réagi en mettant en œuvre un fonds de soutien pour répondre aux difficultés immédiates des entreprises et participer à leur redémarrage. Ce fonds s'adresse, en CCPL, à toutes les entreprises : TPE/PME, artisans, commerçants, acteurs touristiques, cafetiers, hôteliers, restaurateurs de moins de 10 salariés.

Les deux intercommunalités ont mobilisé leurs moyens financiers, aux côtés des acteurs économiques du Pays de Saint-Omer : Initiative Pays de Saint-Omer, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers et Boutique de Gestion Espace.

La CCPL a pour sa part dédié une enveloppe de 100 000€ pour cette aide spécifique.
Sur le Pays de Lumbres, le fonds de soutien a permis d'aider 27 entreprises pour un montant total de 81 500€.

Les entreprises du territoire impactées par la crise peuvent encore solliciter l'aide jusqu'en juin 2021. Pour vérifier votre éligibilité, le montant, les modalités, rendez-vous sur le site internet de la CCPL :

www.cc-paysdelumbres.fr/
rubrique La CC du Pays de Lumbres / COVID19

ELLES ONT BÉNÉFICIÉ DU FONDS DE SOUTIEN

« PAYS DE LUMBRES »



Jennifer Brebion
Bulle de paillettes
Vente de bijoux à domicile
Esquerdes

« On a beaucoup de chance d'être aidé en cette période ! Cela me permettra de ne pas arrêter mon activité et m'aidera à reprendre dans de bonnes conditions. C'est un bon coup de pouce ! »



Peggy Lefebvre
Aux Trotteurs
Bar, PMU Française des Jeux
Lumbres

« Ces aides ? C'est un bon point pour nous ! Elles vont nous aider à redémarrer et à payer les charges fixes comme le loyer. »

Création-développement d'entreprise

DURÉE PERMANENTE

Coup double jusqu'au 30 juin 2021

En complément, afin de soutenir l'activité, la CCPL a également décidé, jusqu'au 30 juin 2021, de doubler l'aide à la création - reprise - développement d'activités. La collectivité apporte ainsi une réponse inédite en doublant son soutien : 20% du coût des travaux HT dans la limite de 6 000 euros maximum (cumulable notamment avec d'autres aides publiques).

Cette mesure, prise en avril 2020 par la CCPL, a déjà permis de monter 16 dossiers pour un montant total d'investissement de 786 116€ HT dont 98 915€ d'aide CCPL.

PLUS D'INFOS ? Contacter :
Clémence Dermenghem
Chargée de mission développement économique : 03 21 12 59 43 ou clemence.dermenghem@ccplumbres.fr

ELLES ONT BÉNÉFICIÉ DU DOUBLEMENT DE L'AIDE

CRÉATION DÉVELOPPEMENT



Amélie Doutriaux
Boulangerie
Au Fournil du Bléquin
Nielles-les-Bléquin

« Nous allons agrandir et doubler la surface du magasin, créer un rayon produits locaux et vrac, et refaire la façade. Cette aide va bien contribuer à notre projet et son développement »



Elise Coutreel
Toiletteuse canin et félin mobile
reiki animalier Cha Bichonne
Pihem

« Mon camion est tombé en panne, et cette aide m'a permis de contribuer à l'achat d'un véhicule neuf. C'est un gros gros coup de pouce que cette aide de la CCPL, je vais même pouvoir acheter du matériel neuf ! »

➤ Quoi de neuf sur la Porte du Littoral ?

Deux entreprises, une parcelle
CréObois et CréaVert
Paysages arrivent avec
31 emplois



Alors que deux entreprises qui ne se connaissaient pas cherchaient à se développer et déménager, d'Alquines pour l'une, de Desvres pour l'autre, les échanges entre la CCPL et l'agence de développement économique SOFIE ont permis d'imbriquer le projet CréObois et le projet CréaVert. Le dialogue a été rapide et simple entre les deux structures, permettant ainsi de mutualiser les coûts pour les deux sociétés, et également de mutualiser les consultations d'entreprises pour les travaux.

CréaVert, dirigée par Nicolas Vérin, et CréObois, dirigée par les frères Clément et Guillaume Hénard, ont construit sur le parc d'activités de la CCPL, La Porte du Littoral, et emménagé fin mars – début avril sur le Pays de Lumbres.



A propos de CréaVert Paysages

L'entreprise CréaVert Paysages s'adresse aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités et propose entre autres des services de création et entretien d'espaces verts. Parmi ses spécificités, l'entreprise pratique l'éco pâturage avec 100 ovins. Elle arrive avec 19 salariés sur la Porte du Littoral.

« L'emplacement a été choisi pour sa facilité d'accès, bien desservi, et cela rapproche une partie des collaborateurs, cela fera aussi moins de CO2 pour aller travailler. Ce nouvel endroit nous donnera une belle visibilité, pour nos clients mais surtout pour le recrutement. » Nicolas Vérin.

CréaVert Paysages cherchait un emplacement facile d'accès avec ses engins mais aussi pour ses collaborateurs. Le choix s'est finalement porté sur du neuf afin de correspondre à ses besoins avec une possibilité d'extension éventuelle par la suite. CréaVert fait ainsi l'acquisition d'un terrain de 8 360 m² et intègre un bâtiment de 1 400 m² comprenant 150 m² de bureau en rez-de-chaussée, et 150 m² de bureau à l'étage qui seront mis à la location.



A propos de CréObois

CréObois est une marque déposée de mobilier et agencement de haute qualité destinée aux professionnels et aux particuliers. Dotée d'un bureau d'études et d'un atelier de fabrication, l'entreprise apporte des solutions d'agencement aux établissements médico-sociaux. Devant adapter l'outil productif au développement économique de l'entreprise, le challenge était de trouver un emplacement adapté permettant de conjuguer au mieux deux critères essentiels : attractivité du territoire et positionnement géographique.

« Nous avons tout de suite été séduits par le bassin de vie. Nous avons ressenti une volonté forte de la CCPL de nous accompagner sur ce projet et avons donc rapidement engagé les études de faisabilité. Aujourd'hui, nous nous impliquons dans le tissu économique local et favoriserons l'embauche des salariés issus du bassin lumbrois et audomarois. » Clément et Guillaume Hénard.

CréObois fait l'acquisition d'un terrain de 6 000 m² qui accueille un bâtiment de 1 100 m², comprenant l'atelier de production et les bureaux.





➔ Assistant(e) Maternel(le) : un métier garant d'un accueil de qualité pour votre enfant

Depuis toujours appelés « nounous » par nos chérubins, ce diminutif rempli de tendresse désigne les assistant(e)s maternel(les), professionnels de la petite enfance qui accueillent des enfants à leur domicile moyennant rémunération. Le territoire dénombre 200 assistant(e)s maternel(les) régulièrement en lien avec l'Espace Enfance et Famille de la Communauté de Communes de Pays de Lumbres, auprès duquel ils viennent chercher des conseils sur les contrats, des renseignements sur les formations, participer aux ateliers (en dehors de la période Covid qui ne le permet momentanément plus)...

Ce mode d'accueil ou mode de garde permet de tenir compte des besoins professionnels des parents tout en respectant le rythme de l'enfant, son épanouissement, son éducation. « Être assistant maternel est un vrai métier », aime à rappeler Isabelle Baheu, de Dohem. Cela fait 15 ans qu'elle exerce ce métier.



Aujourd'hui, chez nounou, c'est atelier peinture pour Pâques pour Inès après avoir abordé les émotions, tout un programme !

➔ Se former : un droit, une chance

Accueillir un enfant, c'est assurer son développement physique, intellectuel, affectif, tout en respectant les souhaits de ses parents, ce qui nécessite une grande capacité d'adaptation. Pour s'adapter, Isabelle Baheu n'a de cesse de se former. Un droit qu'elle a découvert grâce au Relais petite enfance (RPE) de la CCPL. « On a fait un bond en avant avec la création du Relais ! L'équipe nous accompagne, répond à nos questions, nous propose des formations. J'ai vu la différence de 2006 quand j'ai obtenu mon agrément à l'arrivée de ce service sur le territoire en 2012 ». Si la période sanitaire que l'on traverse ne permet plus aux assistant(e)s maternel(les) de se réunir par le biais du RPE, la visio permet de garder le lien et même de maintenir les formations !

LES MISSIONS DE L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Un assistant(e) maternel(le) accueille, à domicile et moyennant rémunération, un ou plusieurs enfants : à la journée, en périscolaire, la nuit (en fonction des besoins des parents).
Il ou elle peut exercer hors de son domicile, en crèche familiale ou en maison d'assistants maternels.

Conditions pour être assistant(e) maternel(le)

- Obtenir l'agrément délivré par le Président du Conseil départemental
- Disposer d'un logement sécurisé et adapté
- Être disponible, savoir observer, répondre aux besoins des enfants

Comment obtenir l'agrément ?

Un dossier est à compléter et à envoyer au Conseil départemental du Pas-de-Calais. La décision d'agrément est délivrée par le Président du Conseil départemental après évaluation par le professionnel de la Protection Maternelle et Infantile.

La formation obligatoire

Ces formations sont dispensées et financées par le Conseil départemental, pour les assistants maternels agréés après le 1^{er} janvier 2007. Avant l'accueil du premier enfant, 80 heures de formation, et dans les trois ans qui suivent l'accueil du premier enfant, l'assistant maternel a obligation de suivre une nouvelle formation de 40 heures. Cette formation est validée par la présentation de l'assistant maternel aux épreuves EP1 ET EP3 du CAP Accompagnement éducatif Petite Enfance.

➔ Agenda 2021



Parentalité

- « Familles, sortez le grand jeu » : 15/06 à Seninghem, 21/10 à Esquerdes
- « Familles, venez créer votre jeu de société » : 29/05 et 20/11 à Lumbres
- Noël de la PMI et du LAEP : 07/12

Relais Petite Enfance

- 8 et 13/7 : sorties estivales
- 19/11/ : Fête Nationale des Ass mat (spectacle)
- 09/12/ : Noël du RPE (spectacle)

Le service Espace Enfance et Famille

- 05/06 : Portes-ouvertes du service (spectacle + animations diverses)

Plus d'infos sur le métier d'assistant(e) maternel(le) auprès de l'Espace Enfance et Famille de la CCPL

Le Relais Petite Enfance vous accueille à la Maison des Services
1, Chemin du Pressart à Lumbres

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h00

Les 1^{er} et 3^{ème} samedi matin de 08h30 à 12h00
(hors vacances scolaires)

Accueil possible en dehors de ces créneaux sur rendez-vous.



« J'aime le contact, j'aime les livres, et j'aime l'informatique. C'est ce qui me motive ». Gérard Marcotte

Pour le reste, c'est de l'échange avec l'équipe, avec les usagers, avec la Médiathèque Départementale pour les formations obligatoires ou encore avec la coordinatrice de la CCPL, Sarah, « pour nous conseiller, nous guider, nous accompagner ».

Dès que le contexte sanitaire le permettra, Gérard espère remettre en place des animations comme les années précédentes, aidé par le Réseau animé par la CCPL. On se laisserait bien happer par une lecture inopinée, mais l'heure tourne et notre Mag ne va pas se boucler seul, on reviendra à l'été, quand le jardin sera aménagé pour accueillir les lectures extérieures !

➔ Gérard Marcotte Bénévole à livre ouvert

Depuis le confinement de mars 2020, il ressort d'une étude Médiamétrie un attachement certain pour la lecture, avec une volonté de tester d'autres manières de lire. Ça tombe bien, en Pays de Lumbres, le Réseau PLUME regorge de documents tous supports, tous publics, et ses médiathèques restent ouvertes ! Le service a été presque ininterrompu pendant le confinement avec la mise en place de « Click & Collect », livraison à domicile pour certaines structures...

Tout cela n'aurait pu opérer sans l'implication des salariés et bénévoles du Réseau. Parmi eux, Gérard Marcotte, responsable bénévole depuis 1993 de la médiathèque d'Alquines, un peu plus de 150 adhérents.

A ses côtés, une dizaine de bénévoles composée de jeunes étudiants, de retraités, d'actifs, hommes et femmes de tous horizons qui partagent le même plaisir. « C'est intéressant, on apprend tellement, le monde de l'édition c'est riche et varié », confie le professeur de technologie à la retraite. « On achète les livres, on les choisit en fonction des demandes, de l'actualité, des suggestions de l'équipe, on les informatise, ma partie préférée. Il faut ensuite les recouvrir, étiqueter, ranger... » Voilà pour la partie technique et logistique répartie entre bénévoles.



+ de 60 000 documents (Livres, CD, DVD) qui n'attendent que vous !

➔ PLUME, comment ça marche ?

Conditions de Prêt

■ 8 livres pour 4 semaines ■ 5 revues, 3 DVD, 3 CD pour 2 semaines
(Renouvelable en ligne ou sur place)

Nouveautés 2021

■ Mise en place du prêt de liseuses
■ Création d'un mini FabLab itinérant pour l'animation d'ateliers au sein des 12 médiathèques (Casques de réalité virtuelle, kits de robotique, stylo 3D).

- 12 médiathèques réparties sur le territoire de la CCPL
 - Ouvert à tous (sans obligation de résidence sur le territoire)
 - GRATUIT
 - Environ 5 000 nouveautés/an
 - La CCPL finance son fonctionnement, avec le soutien du Département du Pas-de-Calais pour l'acquisition de l'ensemble des ressources
 - + de 60 salariés/bénévoles
 - Des animations et interventions dans les écoles
 - Des ressources numériques gratuites, offertes aux abonnés du Réseau par le Département, livres numériques, musique, cinéma, presse, formation, soutien scolaire...
- Accessibles via le portail de la Médiathèque Départementale : mediatheque.pasdecals.fr/numerique
- Coordinatrice du réseau : Sarah CARVALHO / 03 21 12 94 93 / plume@ccplumbres.fr
Plume-mediathèque.fr - Facebook : @plumemediatheques



La saison culturelle redémarre...

Avec au programme : du plein air, du théâtre, des contes, de la musique... et plein d'autres surprises

Retrouvez plus d'informations sur le site de l'Office de Tourisme du Pays de Lumbres et sur la page Facebook @plumemediatheques



➤ Les Ambassadeurs de Trail en Pays de Lumbres

Vous les croisez peut-être le mercredi soir ou le dimanche matin dans leurs tenues vert fluo et noir... mais vous ne les connaissez pas encore. Faisons connaissance avec les Ambassadeurs de Trail du Pays de Lumbres.



De gauche à droite :
Guillaume Desquière,
Jean-Sébastien Decupper,
Christophe Evrard,
Stéphane Verron,
Christophe Devines,
Adélaïde Envain,
Aurélie Bailly,
arborent les couleurs de
la Station de sports nature
du Pays de Lumbres
à chaque sortie trail.



➤ Présentations

Aurélie, Adélaïde, Stéphane, Guillaume, Christophe, Jean-Sébastien, Christophe et les autres... se connaissent depuis quelque temps déjà, et partagent la même passion pour le trail. Initialement, ils étaient adeptes de la course à pied, mais « on a fait le tour du bitume », note Jean-Sébastien. « Avec la Station de sports nature qu'on a sur le territoire, on s'est mis progressivement au trail », enchaîne Aurélie.

➤ Passion Trail

Depuis, ils sont 32 dans le groupe à pratiquer chacun à son rythme, tous niveaux confondus. En fonction de leur vie de famille et professionnelle, ils peuvent parfois s'entraîner jusqu'à 4 fois par semaine, selon la course qu'ils préparent. Ils effectuent en temps normal (hors COVID) des sorties trail extérieures au territoire ensemble. Le tout dans un bon état d'esprit ! Leurs mots d'ordre ? Plaisir, passion, bonne ambiance.

➤ Ambassadeurs couleurs Pays de Lumbres

Le groupe arbore les couleurs de la Station de sports nature du Pays de Lumbres depuis septembre 2020. Chacun a signé une convention avec la collectivité, s'engageant à représenter le territoire, en terme non pas d'exploit sportif mais de visibilité. Un pacte gagnant – gagnant : le Pays de Lumbres gagne en notoriété à travers ses sportifs et en retour, le groupe d'Ambassadeurs se voit équipé d'un maillot.

Mais pas que... Les Ambassadeurs donnent un coup de main à la veille du balisage des parcours. « On a 220 km de trail, ce n'est pas rien, et eux ont l'œil du traileur. Alors s'il manque une flèche par exemple, on peut compter sur eux », explique Pascaline PRUVOST, du responsable du service sports de nature à la CCPL.

➤ Conseils et plus encore

Les Ambassadeurs pourront également apporter conseil au développement de la Station de sports nature du Pays de Lumbres, ou encore proposer des animations. La première est déjà programmée les 12 et 13 juin prochains, avec la venue de Nathalie Mauclair, championne du monde de trail (lire son interview page 19) qui tiendra des ateliers sportifs et une conférence. La CCPL apporte un soutien logistique aux Ambassadeurs du Trail dans leurs sorties et organisation d'événements...

➤ A qui le tour ?

A terme, la collectivité espère voir des groupes d'Ambassadeurs se créer dans toutes les disciplines actuellement présentes sur la Station de sports nature.

En Pays de Lumbres, le sport c'est Grandeur Nature, et c'est quoi ?

- Une Base VTT labellisée FFCT avec 13 parcours
- Une Station de Trail adhérente au réseau international avec 9 parcours
- Une Station Nordik Walk adhérente au réseau international avec 5 parcours
- Un territoire à découvrir à cheval, avec 3 parcours équestres labellisés FFE
- Une terre d'accueil de la randonnée pédestre, avec 19 parcours
- Un programme d'animations avec des activités diverses
- 900 km de sentiers pour s'évader !

Pour varier les plaisirs
VTT, Course d'orientation,
Trotti-Trail, Gyropode, Kayak,
Pêche, Ski-Roues, Équitation...

Comment rejoindre le groupe ?

Se rapprocher de
la Station de sports nature
du Pays de Lumbres
pour signer la Convention.
Contactez Pascaline Pruvost :
03 21 12 94 94 ou
pascaline.pruvost@ccplumbres.fr

DU PAYS DE LUMBRES, LE SPORT C'EST
**GRANDEUR
NATURE**

TROIS QUESTIONS À

**NATHALIE
MAUCLAIR**



Programme du stage de Trail des 12 et 13 juin prochains

Samedi 12 juin en journée :

Stage ateliers physiques, partage et pratique sur les points clés de la préparation physique d'une course longue (vitesse, technique montée / descente...), suivis d'un footing de mise en pratique. (Jauge limitée qui sera réprécisée en fonction du contexte sanitaire).

Samedi 12 juin en soirée :

Conférence sur les trucs et astuces pour bien préparer un trail. Echanges.

Dimanche 13 juin toute la journée :

Sortie longue de 20 à 30 Km avec les participants aux ateliers du samedi. Le stage s'achèvera par une approche relaxation - yoga.

Plus d'infos à venir sur le site internet de l'Office de Tourisme du Pays de Lumbres : www.pays-de-lumbres.com

Championne du monde de trail 2013, 2015, 1^{ère} au Grand Raid 2013 et 2015, 1^{ère} de l'Ultra-Trail du Mont Blanc en 2015, 3^e de l'Ultra Trail World Tour 2014.

Également coache de performance depuis 2019, elle animera un stage de trail les 12 et 13 juin en Pays de Lumbres.

Le MAG du PDL :

Qu'est-ce qu'une championne du monde de trail vient faire en Pays de Lumbres ?

NM : *J'habite moi-même en Sarthe, pas à la montagne, et pour autant, je m'entraîne chez moi, entre vélo, course à pied, visualisation... Je viens chez vous pour parler de ma passion, la partager, et prouver que l'on peut performer sans pour autant être en montagne.*

Le MAG du PDL :

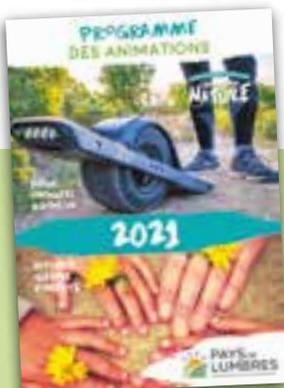
Cette passion, elle vous est venue quand et comment ?

NM : *Je n'étais pas très sportive. A la trentaine, je faisais du VTT mais je me suis blessée. J'avais une vie prenante, entre la famille et mon métier d'infirmière. Un ami m'a proposé de faire un marathon un 31 décembre, c'était le jour de mes 40 ans. Je me suis préparée en 4 mois, et je l'ai couru en 02h54 ce premier marathon ! C'est ce qui a amorcé la suite... J'ai découvert le plaisir de courir, de me retrouver en pleine nature, de reprendre du temps pour moi, c'est ce qui m'anime dans mon projet professionnel et personnel aujourd'hui.*

Le MAG du PDL :

L'infirmière devenue coache au féminin, la non sportive devenue championne du monde... racontez-nous !

NM : *J'ai découvert les bénéfices bien au-delà de la santé, mentalement ça apporte beaucoup ! C'est tellement de plaisir sportif, sans lâcher le soin des autres mais désormais autrement. Je me suis formée, au-delà du côté sportif je suis devenue coache en performance mentale et personnelle, ce qui m'amène à animer des stages comme celui de juin en Pays de Lumbres, une véritable bouffée d'oxygène.*



Agenda

RDV au Trail O'Clock de Seninghem le dimanche 18 juillet

Retrouvez la programmation complète dans la brochure qui vous est distribuée avec ce magazine.



Le TOK est un challenge qui associe pour la première fois deux disciplines : le trail et la course à horaire. Lors de chaque course vous cumulez, seul ou en relais libre par équipe, un maximum de dénivelé positif (D+) en un temps donné : 3, 4, 6, 12 ou 24 heures...

Les participants pourront découvrir le territoire du Pays de Lumbres lors de la manche des « 4 heures » !

Retrouvez toutes les informations sur www.challenge-tok.fr

Vous souhaitez poursuivre vos études supérieures
sans quitter le territoire ?

CAMPUS CONNECTÉ en Pays de Saint-Omer



**SEPT
2021**



la station

Faites-vous connaître par l'intermédiaire du formulaire
de renseignements présent sur :

www.la-station.co/fr/campus-connecte



le cnam
Haute-Normandie



le Cnam
Hauts-de-France



la station

